**INSTITUTIONS DE L’UE**

**Alan HERVE**

**22h**

*Objet juridique non identifié, l'Union européenne n'est ni un État, ni une organisation internationale classique. Qu'on le déplore ou que l'on s'en félicite, son activité et son droit jouent pourtant un rôle déterminant sur les politiques publiques, rendant la compréhension de son système institutionnel impérative à toute personne curieuse et intéressée par la chose publique.*

*Projet politique construit initialement sur une logique marchande, l'Union européenne repose sur une structure institutionnelle originale, produit de sa nature singulière. La complexité apparente de ce système, produit de subtils compromis, doit être mise en perspective au regard de sa finalité : bâtir par touches successives une union politique au sein du continent européen. L'Union européenne est aussi le produit de crises successives qui vont s'accélérant - crise financière, crise des dettes souveraines, crise migratoire, Brexit, pandémie de Covid-19, guerre d'Ukraine et, dès à présent bouleversement climatique - et qui ont eu pour effet, en particulier dans la période récente, de façonner et remodeler le processus d'intégration européenne. Les États membres, collectivement maître des traités, demeurent quant à eux au centre de cette construction d'ensemble, le traité de Lisbonne et sa mise en application n'ayant fait que confirmer leur poids incontournable dans la machinerie institutionnelle européenne.*

*Le cours se propose dans une première partie de revenir sur les origines de la construction institutionnelle de l'Union européenne, depuis le plan Schuman jusqu'aux dernières crises traversées  par l'Union, et de revenir sur les réforme successives des traités qui fondent son système institutionnel.*

*Dans une seconde partie, le cours présentera les principales caractéristiques du système institutionnel européen sous sa forme actuelle. Seront ainsi décrits les objectifs, finalités et valeurs qui le sous-tendent ainsi que la raison d'être de la logique d'attribution des compétences qui caractérise le fonctionnement de ces institutions.*

*Une troisième partie décriera le fonctionnement institutionnel de l'Union, en commençant par ses institutions politiques (Parlement européen, Conseil et Commission) et en décrivant à grand trait son système décisionnel.*

**Plan de cours :**

**Première partie : Origines de la construction institutionnelle de l’Union européenne**

**Chapitre 1 :** La naissance des Communautés européennes

**Chapitre 2**. La mutation du système vers l’Union européenne

**Chapitre 3** : la dynamique d’intégration européenne

**Seconde partie : Les caractéristiques fondamentales de l’Union européenne**

**Chapitre 1 : Traits généraux du projet institutionnel européen**

**Chapitre 2 :** Une Union fondée sur un ensemble hétérogène

**Chapitre 3 :** Le système des compétences

**Troisième partie : Le fonctionnement institutionnel de l’Union européenne**

**Chapitre 1 :** Une nébuleuse institutionnelle

**Chapitre 2 :** Le processus décisionnel